

PARTIE 2

Une grande loi
de reconquête agricole et rurale

Anaïs Hausmann

Candidate aux sénatoriales - Vaucluse 2026



27 sept. 2026

RELANCER L'AGRICULTURE ET FAIRE VIVRE NOS TERRITOIRES RURAUX

Je refuse que nous nous habituions à voir nos exploitations disparaître, nos terres agricoles reculer et nos villages s'affaiblir comme si cette évolution était inéluctable.

Le Vaucluse est une terre agricole. Ceux qui la cultivent ne font pas que produire. Ils nous nourrissent, créent des emplois, entretiennent nos paysages, protègent nos terres et participent directement à l'identité et à l'attractivité de notre département.

Et pourtant, nous leur demandons toujours davantage : produire, s'adapter, investir, économiser l'eau, protéger l'environnement, entretenir les paysages, affronter la concurrence, tout en leur imposant des normes toujours plus complexes et en leur laissant trop souvent une part insuffisante de la valeur qu'ils créent.

Je ne veux plus d'une politique agricole qui gère le recul. Je veux une politique qui organise la reconquête.

Reconquérir les terres délaissées. Sécuriser l'accès à l'eau. Permettre à une nouvelle génération de s'installer. Faciliter l'accès au foncier. Mieux vendre nos productions. Reconnaître et rémunérer les services que l'agriculture rend à l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi je veux porter au Sénat, avec les agriculteurs et les élus locaux, une grande loi de reconquête agricole et rurale, fondée sur une conviction simple : l'agriculture française n'est pas un héritage qu'il suffirait de préserver. C'est une force productive à laquelle nous devons redonner les moyens de se développer.

I. Simplifier la vie du monde agricole

L'agriculture est une activité économique essentielle mais aussi un enjeu de souveraineté alimentaire, d'aménagement du territoire et de préservation de nos paysages. L'agriculture ne peut plus être traitée par une succession de dispositifs ponctuels ou de réponses apportées crise après crise.

Créer l'exception agricole et rurale française

La France a su défendre une exception culturelle parce qu'elle considère que la culture ne peut être réduite à sa seule valeur marchande. Nous devons engager la même réflexion pour notre agriculture et nos territoires ruraux.

En Provence, un viticulteur, un céréalier, un producteur de PPAM, un arboriculteur, un maraîcher ou un éleveur ne produit pas seulement du vin, des céréales, des plantes à parfum, des fruits, des légumes ou de la viande. Il entretient un paysage, préserve des terres, participe à notre souveraineté alimentaire et contribue directement à l'attractivité touristique et à l'image de la Provence dans le monde. Cette valeur créée au bénéfice de tout un pays doit être reconnue et ses acteurs récompensés.

Je veux donc défendre une "exception agricole et rurale française", permettant d'expérimenter dans les territoires où l'agriculture joue un rôle déterminant des dispositifs réglementaires et fiscaux spécifiques : simplifications, dérogations encadrées, incitations à l'installation et à la transmission et soutien au maintien des exploitations qui façonnent nos paysages.

L'enjeu n'est pas de dispenser l'agriculture aux exigences sanitaires ou environnementales essentielles. Il s'agit de reconnaître qu'une règle doit pouvoir évoluer quand elle menace ceux-là mêmes qui préservent ce qu'elle est censée défendre.

Visibilité des règles

Je défendrai **une approche programmatique des dispositifs** et textes de sorte que notre agriculture ait une visibilité sur plusieurs années autour de priorités simples :

- Maintenir nos exploitations
- Permettre aux agriculteurs de vivre de leur travail
- Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs
- Faciliter la transmission des exploitations
- Reconquérir les terres agricoles délaissées

Lisibilité des normes

Nos agriculteurs doivent passer davantage de temps dans leurs exploitations et moins devant des dossiers administratifs. Je proposerai **une revue générale des normes agricoles** pour supprimer les doublons, simplifier les déclarations et remettre en cause les obligations dont l'utilité réelle n'est pas démontrée. Cette revue devra également identifier les surtranspositions françaises des normes européennes.

Lorsqu'une exigence française va au-delà de ce qu'impose l'Europe, elle devra être explicitement justifiée. À défaut, elle devra être supprimée.

Permettre des dérogations face aux urgences phytosanitaires

Les producteurs de cerises, de figues et d'autres fruits peuvent être confrontés à des ravageurs particulièrement destructeurs, comme *Drosophila suzukii*, susceptibles de compromettre une récolte entière.

La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est un objectif que nous devons poursuivre. Mais une réglementation uniforme ne peut pas ignorer une situation sanitaire exceptionnelle, l'absence d'alternative efficace ou le risque de disparition d'une production sur un territoire.

Je défendrai donc **un droit à la dérogation phytosanitaire encadrée**, lorsqu'une menace grave est constatée et qu'aucune solution alternative suffisamment efficace n'est disponible. Ces dérogations devront être temporaires, ciblées sur une culture et un territoire déterminés, scientifiquement documentées et strictement encadrées afin de préserver la santé humaine et l'environnement.

Parallèlement, les moyens consacrés à la recherche et à l'expérimentation d'alternatives devront être renforcés pour que la dérogation reste une solution exceptionnelle et non permanente.

Le bon sens c'est de savoir prévoir l'exception lorsqu'une situation exceptionnelle l'exige.

2. Sécuriser l'accès à l'eau

Faire de la modernisation des réseaux d'irrigation une priorité nationale

Il existe dans le Vaucluse un patrimoine considérable de canaux et de réseaux collectifs. Plutôt que de demander aux agriculteurs de réduire toujours davantage leurs prélèvements, il faut aussi investir dans l'efficacité de l'infrastructure : modernisation des réseaux, régulation, équipements de mesure, passage à des systèmes économes lorsque cela est pertinent, réparation des pertes.

Le Fond hydraulique agricole 2026 va déjà dans cette direction mais il faut aller plus loin. Je défendrai la création d'une **programmation pluriannuelle de modernisation des infrastructures hydrauliques agricoles**, cofinancée par l'État, les agences de l'eau, les Régions et les fonds européens, plutôt que fonctionner uniquement par appels à projets successifs.

Je proposerai **un plan d'équipement pour l'irrigation de précision** : sondes d'humidité, pilotage, goutte-à-goutte lorsque pertinent, automatisation, outils d'aide à la décision, modernisation des pompes. Mais avec une logique de résultat : l'argent public finance prioritairement les investissements démontrant une économie réelle de la ressource, et pas simplement l'achat de matériel.

Stocker l'eau lorsqu'elle est disponible pour moins prélever lorsqu'elle est rare

Je défendrai prioritairement la remobilisation des retenues existantes, le stockage hors période de tension et les ouvrages collectifs ou multi-usages, lorsque les études démontrent qu'ils permettent de réduire les prélèvements pendant les périodes critiques. Prélever moins quand l'eau manque suppose aussi de pouvoir la stocker lorsqu'elle est disponible.

Faire décoller la réutilisation des eaux usées traitées pour l'agriculture

Une partie de l'eau sortant des stations d'épuration peut, après traitement approprié, être réutilisée pour certains usages agricoles au lieu d'être rejetée dans le milieu.

La France a désormais un cadre réglementaire pour cette réutilisation et des expérimentations agricoles existent déjà, notamment pour l'irrigation viticole mais il faudrait **simplifier les procédures et créer un financement spécifique pour raccorder les stations d'épuration aux secteurs agricoles irrigables**, lorsque la qualité sanitaire et l'équilibre environnemental le permettent.

Reconnaître et financer les services rendus par les canaux d'irrigation

Les canaux d'irrigation ne servent pas uniquement à acheminer de l'eau jusqu'aux exploitations agricoles. Dans certains territoires, ils participent également à la recharge des nappes, au maintien des paysages et des milieux, à la circulation de l'eau sur le territoire et à son adaptation au changement climatique.

Pourtant, leur gestion et leur entretien reposent encore largement sur les propriétaires et irrigants réunis au sein des associations syndicales. C'est par exemple le principe de fonctionnement de l'ASA du Canal de Carpentras : les propriétaires membres contribuent collectivement aux charges nécessaires au maintien de l'infrastructure.

Je défendrai donc la création d'**un mécanisme permettant de rémunérer les services environnementaux et territoriaux effectivement rendus par les réseaux d'irrigation**, lorsqu'ils sont scientifiquement démontrés.

L'État, les agences de l'eau, les collectivités et les fonds européens pourraient ainsi participer davantage au financement de l'entretien et de la modernisation des canaux lorsque ceux-ci contribuent notamment à la recharge des nappes, à la préservation de certains milieux ou à une meilleure gestion territoriale de la ressource.

3. Permettre aux activités agricoles de bénéficier des avantages des Zones France ruralités revitalisation

Certains quartiers urbains ont bénéficié pendant des années de dispositifs puissants de revitalisation. Nous devons être capables de mobiliser une ambition comparable pour nos territoires ruraux les plus fragiles.

Les exploitants agricoles ne peuvent pas bénéficier du principal dispositif d'exonération d'impôt sur les bénéfices des ZFRR. Les ZRR, puis les ZFRR, ont donc principalement été conçues pour diversifier le tissu économique rural (médecins, artisans, commerçants, PME, professions libérales, TPE...), plutôt que pour soutenir directement les exploitations agricoles. **Ainsi, les ZFRR ont été créées pour soutenir les territoires ruraux, mais les principaux acteurs économiques de ces territoires - les agriculteurs - sont exclus du dispositif fiscal phare.**

Pour l'agriculture, je souhaite créer un volet agricole des ZFRR, permettant aux exploitations contribuant à la souveraineté alimentaire, à l'entretien des paysages ou à la biodiversité de bénéficier d'avantages comparables à ceux accordés aux autres entreprises rurales.

4. Rendre aux agriculteurs une part de la valeur en établissant un fond de valorisation des paysages agricoles

Je veux ouvrir une réflexion sur le partage de la valeur créée par nos paysages agricoles. La marque Provence constitue un formidable moteur d'attractivité touristique. Les agriculteurs en sont les premiers artisans. Ils produisent une part de ce que le monde vient chercher en Provence : vignes, cerisiers, lavandes, vergers, oliveraies, élevage et cultures participent directement à une image connue dans le monde entier et à une économie touristique dont bénéficie l'ensemble du territoire. Ces produits et ces paysages font l'identité et l'attractivité du Vaucluse. Une partie de cette valeur bénéficie donc à l'ensemble de l'économie locale sans revenir directement à ceux qui contribuent à la créer. Cette valeur doit leur revenir en partie.

Je proposerai d'expérimenter un Fonds national de valorisation des paysages agricoles, permettant de réinvestir une partie de la richesse générée par l'attractivité touristique dans l'agriculture qui contribue à la produire.

Il pourrait être alimenté par l'affectation d'une fraction de recettes publiques déjà générées par la taxe de séjour touristique, complétée par des fonds régionaux et par des financements nationaux et européens (Horizon/FEDER) . L'objectif serait de créer un véritable retour territorial de la valeur touristique vers l'agriculture.

Il ne s'agirait surtout pas de rémunérer artificiellement un « joli paysage », mais de soutenir l'activité économique qui permet à ce paysage de continuer d'exister.

Ainsi, le territoire reconnaît que l'agriculteur participe à la production de sa richesse touristique et réinvestit une partie de cette richesse dans le maintien de son agriculture.

5. Mettre en place une stratégie nationale en faveur de la filière viticole

La viticulture est une composante majeure de l'économie, des paysages et de l'identité du Vaucluse et de la France. Face aux difficultés actuelles, l'arrachage peut constituer une réponse dans certaines situations individuelles. Mais l'arrachage ne peut pas devenir une politique viticole.

Produire ne suffit plus. Nous devons aussi mieux vendre. La France possède avec ses vins et ses terroirs l'une des marques les plus puissantes au monde. Pourtant, face à une concurrence internationale de plus en plus organisée, notre filière reste fragmentée entre appellations, interprofessions, territoires et organismes de promotion.

Je proposerai la création d'une stratégie nationale de promotion et de marketing des vins de France, portée par une structure qui appuiera les acteurs de la filière sans s'y substituer. Sa mission serait de construire une stratégie de conquête sur les marchés français et internationaux : études de marché, nouveaux consommateurs, campagnes de promotion, présence dans les grands événements internationaux, accompagnement à l'export et valorisation de la diversité de nos terroirs sous une bannière française commune.

Nous savons mobiliser notre diplomatie économique pour vendre nos grandes industries, notre aéronautique ou notre savoir-faire énergétique. Nous devons mettre la même puissance collective au service de nos grandes filières agricoles et viticoles. Cette stratégie devra donc mobiliser pleinement les ministères concernés ainsi que l'ensemble du réseau diplomatique français et les dispositifs français d'accompagnement à l'export.

Faire de nos territoires des marques

Cette stratégie nationale ne doit surtout pas effacer les identités locales. Au contraire, elle doit s'appuyer sur elles. Le vin raconte un territoire. L'expérience de territoires viticoles qui ont su construire une identité collective forte doit nous inspirer : nous devons vendre davantage qu'une bouteille ; nous devons raconter et promouvoir le territoire qui l'a produite. Je veux développer une véritable logique de marketing territorial viticole, associant vin, gastronomie, patrimoine, paysages et tourisme, et permettre aux territoires de mutualiser davantage leurs moyens de promotion. Le vin français est à la fois une agriculture, une industrie, un patrimoine et une puissance de rayonnement. La France doit enfin le promouvoir comme tel.

6. Rémunérer l'agriculture qui protège les territoires contre les incendies

Dans le Vaucluse et plus largement dans l'arc méditerranéen, la déprise agricole peut conduire à la fermeture des milieux et à l'accumulation de végétation combustible. Remettre certaines friches ou terres embroussaillées en exploitation, entretenir des espaces ouverts ou développer le pastoralisme peut donc participer à la prévention.

Je veux que nous reconnaissons la valeur de l'agriculture dans les territoires méditerranéens exposés aux incendies : une terre entretenue et cultivée peut aussi être une terre qui protège.

Un agriculteur qui remet en culture une friche, entretient une coupure agricole, fait pâturer des espaces embroussaillés ou maintient une exploitation participant à la discontinuité de la végétation pourrait recevoir **une compensation au titre du service rendu à la collectivité.**

7. Soutenir les productions agricoles du département

Faciliter l'accès des producteurs aux centrales de référencement

Nos agriculteurs ne demandent pas que l'on oblige les Français à acheter leurs produits. Ils demandent de pouvoir accéder plus facilement aux marchés sur lesquels ils peuvent les vendre.

Aujourd'hui, pour un producteur, une organisation de producteurs ou une coopérative, l'accès aux centrales de référencement et d'achat de la grande distribution peut être complexe et difficilement lisible.

Dans le prolongement des lois EGAlim, je souhaite travailler avec les filières agricoles et les acteurs de la distribution à une plus grande transparence des procédures de référencement : identification claire des interlocuteurs, critères de référencement accessibles, procédures de candidature simplifiées et meilleure visibilité sur les calendriers d'achat. L'objectif n'est pas de remettre en cause la liberté commerciale des enseignes, ni d'imposer une obligation d'achat, mais de rééquilibrer l'accès à la négociation commerciale afin qu'un producteur ou une filière française capable de répondre aux besoins d'une enseigne puisse réellement présenter son offre et la défendre.

Donner aux collectivités le droit de privilégier une part de production locale

Nos collectivités doivent pouvoir faire de la restauration collective un levier de soutien à l'agriculture de leur territoire sans que le droit de la commande publique transforme chaque achat en parcours administratif.

Aujourd'hui, le droit de la commande publique interdit de privilégier un produit au seul motif de son origine géographique. Les collectivités peuvent contourner cette difficulté par des critères de qualité, de saisonnalité, de performance environnementale ou d'approvisionnement direct, mais elles ne peuvent pas simplement décider qu'une partie des produits servis dans leurs cantines proviendra des exploitations de leur territoire.

Je défendrai au niveau national et européen une exception agricole au droit de la commande publique permettant aux collectivités de réserver une part limitée de leurs achats alimentaires aux productions issues de leur territoire, dans un cadre transparent et proportionné.

Il ne s'agirait pas d'imposer aux communes d'acheter local, mais de leur en donner le droit lorsqu'elles disposent des filières agricoles capables de répondre à leurs besoins.

Une collectivité qui souhaite faire travailler ses agriculteurs, préserver ses filières agricoles et rapprocher producteurs et consommateurs ne devrait pas avoir à chercher des détours juridiques pour y parvenir.

Acheter local ne doit pas devenir une nouvelle obligation pour les collectivités. Cela doit devenir une liberté.

8. Permettre aux nouveaux agriculteurs de reprendre une exploitation sans devoir acheter immédiatement les terres

Dans les prochaines années, de nombreux exploitants agricoles vont partir à la retraite. La priorité n'est donc pas seulement de faciliter la transmission des exploitations : il faut permettre à une nouvelle génération d'agriculteurs de les reprendre.

Les dispositifs fiscaux existants permettent déjà d'accompagner et d'anticiper certaines transmissions. Mais ils ne répondent pas à l'une des difficultés majeures rencontrées par les candidats à l'installation : le coût d'accès au foncier et à l'outil de production, qui peut rendre impossible la reprise d'une exploitation pourtant viable.

Je proposerai d'expérimenter des mécanismes permettant de **dissocier temporairement la reprise de l'exploitation de l'acquisition des terres**.

Le foncier pourrait être porté pendant une durée déterminée par des structures foncières existantes ou des dispositifs dédiés, puis loué au nouvel exploitant dans le cadre d'un bail de longue durée. Celui-ci disposerait ainsi du temps nécessaire pour consolider son activité avant, s'il le souhaite, d'acquérir progressivement tout ou partie des terres.

Ces dispositifs devront être prioritairement orientés vers les installations agricoles effectives et comporter des garanties permettant de préserver durablement la vocation agricole des terres.

On ne peut pas demander à un jeune agriculteur d'être propriétaire de l'intégralité de son exploitation avant même qu'il ait eu le temps de la faire tourner.

Préserver notre agriculture, c'est d'abord permettre à ceux qui veulent en faire leur métier d'accéder à la terre.

UNE RURALITÉ QUI PRODUIT, INVESTIT ET TRANSMET

Je ne veux pas d'une politique qui se contente d'accompagner le recul de l'agriculture et de compenser les difficultés de nos villages.

Je veux une politique de reconquête.

Reconquérir des terres. Sécuriser l'accès à l'eau. Permettre à une nouvelle génération d'agriculteurs de s'installer et d'accéder au foncier. Mieux vendre nos productions. Rémunérer les services rendus par l'agriculture à nos paysages et à nos territoires. Maintenir nos exploitations, nos commerces et nos entreprises. Redonner aux communes rurales les moyens d'agir et d'investir.

Au Sénat, je veux porter cette ambition avec les élus et les agriculteurs du Vaucluse : faire de nos territoires ruraux non pas des territoires que l'on protège du déclin, mais des territoires auxquels on redonne les moyens de produire, d'entreprendre et de construire leur avenir.

CONTACT

ah@lebonsensdesterritoires.fr

www.anaishausmann.fr